



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 6 au 10 mars 2017

BIO : REPRISE DIFFICILE DES NEGOCIATIONS : Les institutions de l'UE ne sont pas parvenues, une nouvelle fois, à faire des progrès, mercredi 8 mars, sur le dossier de l'agriculture biologique. Malgré le mandat ajusté de la Présidence maltaise du Conseil pour faciliter un compromis avec la délégation du Parlement européen, les débats se sont enlisés lors du trilogue de mercredi. Le prochain trilogue est prévu pour le 22 mars et les sujets de divergence restent nombreux. Mercredi, les parties ont uniquement progressé sur le sujet des bases de données. La question sensible de la culture hors-sol (dans des bacs, dans des serres) n'a pas pu être évoquée, faute de temps. Il n'y a eu aucune avancée, selon des sources, ni sur le volet des pesticides (le Conseil et le PE refusant toujours de prévoir de seuils de présence de substances non autorisées, alors que la Commission souhaite les établir) ni sur les semences (le PE pourrait présenter des suggestions lors du prochain trilogue).

LE CONSEIL APPROUVE L'ACCORD UE – CHILI SUR L'AGRICULTURE BIO : Le Conseil des ministres de l'UE a adopté, lundi 6 mars, une décision relative à la signature de l'accord UE/Chili sur le commerce des produits biologiques, conclu en avril 2016. Cet accord est le premier accord dit de 'nouvelle génération' en matière de commerce des produits biologiques. Une fois cet accord entré en vigueur, l'UE et le Chili reconnaîtront l'équivalence de leurs règles et systèmes de contrôle respectifs en matière de production biologique : en pratique, les aliments biologiques produits dans l'UE et couverts par l'accord pourront être commercialisés au Chili sans autre contrôle et il en ira de même pour un certain nombre de produits biologiques chiliens dans l'UE. L'accord prévoit en outre un système de coopération, d'échange d'informations et de règlement des différends dans le commerce biologique. Il s'appliquera aux produits biologiques de l'UE tels que les produits végétaux non transformés, les animaux vivants ou les produits animaux non transformés (y compris le miel), les produits

de l'aquaculture et les algues, les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine (y compris le vin) et animale, le matériel de multiplication végétative et les semences pour la culture. D'autre part, l'UE reconnaîtra comme équivalents les produits végétaux non transformés, le miel, les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation (y compris le vin), le matériel de multiplication végétative et les semences pour la culture en provenance de Chili. Le projet de décision sur la signature de cet accord UE/Chili et le projet de décision sur la conclusion de cet accord, également approuvés par le Conseil lundi, vont désormais être transmis au Parlement européen pour accord, après quoi le Conseil devra encore l'adopter formellement. L'accord entrera en vigueur trois mois après la notification finale de l'achèvement des procédures internes nécessaires pour chacune des deux parties.

LA COMMISSION VA LANCER DEUX NOUVEAUX OBSERVATOIRES DES PRIX POUR LE SUCRE ET LES CÉRÉALES :

La Direction générale de l'Agriculture (DG AGRI) de la Commission européenne va lancer deux nouveaux observatoires des prix pour le sucre et les céréales, a annoncé, jeudi 2 mars, le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, lors de son passage au Salon International de l'Agriculture à Paris. S'agissant de l'observatoire du sucre, il sera mis en place en juillet et fonctionnera avant la fin septembre, afin d'être opérationnel lorsque les quotas de sucre toucheront à leur fin, a déclaré M. Hogan. L'UE dispose déjà de deux observatoires des prix pour le lait et la viande. Les objectifs des nouveaux observatoires seront les mêmes que pour les précédents : diffusion de données de marché et analyse du marché à court-terme.

DIVISION DES MINISTRES SUR LE RÉÉQUILIBRAGE DES DEUX PILIERS DE LA

PAC : Les ministres de l'Agriculture des pays de l'UE n'ont pas réussi à trouver une position commune, lundi 6 mars à Bruxelles, sur un possible rééquilibrage entre les deux piliers de la politique agricole commune (PAC), à savoir les aides directes d'une part et le développement rural d'autre part. La Présidence maltaise du Conseil avait pourtant fortement promu un principe de rééquilibrage des fonds entre les deux piliers, par le biais de transferts de crédits. Seule une petite minorité d'États membres se serait prononcée en faveur de ce rééquilibrage. Par ailleurs, plusieurs pays, dont la France, ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de l'impact potentiel du 'Brexit' sur le budget de la PAC. De plus, de nombreux ministres ont insisté sur la nécessité de simplifier les règles de la PAC, alors que le Commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a annoncé une nouvelle série de mesures allant dans ce sens, prévue pour avril. Différents ministres ont par ailleurs annoncé que la protection de l'environnement et la durabilité de l'agriculture resteront des priorités pour la PAC post-2020.

Le Commissaire Hogan s'est quant à lui montré assez discret sur sa vision post-2020, ajoutant encore de l'incertitude sur ce que sera le futur de la PAC.

LE COMITÉ DES RÉGIONS REFUSE QUE LA POLITIQUE DE COHÉSION SE RESSERRE POST-2020 :

Dans le cadre d'une conférence organisée par le Comité des régions sur le futur de la politique de cohésion, en présence de la commissaire à la Politique Régionale Corina Cretu, le 3 mars à Varsovie, la commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER) du Comité des régions s'est exprimée fermement pour demander à ce que la politique de cohésion continue à l'avenir à se consacrer à toutes les régions, des plus défavorisées au plus développées, selon un rapport provisoire pour avis adopté par ses membres le 2 mars. L'avis, qui sera soumis au vote à la session plénière de mai contient des demandes portant sur la planification sur le long terme, la coordination des politiques économiques, la flexibilité, la mise en œuvre axée sur les résultats, la gouvernance multiniveaux, ou encore la simplification. Parmi les demandes les plus attendues, le Comité appelle au maintien d'« un modèle global » qui couvre toutes les régions, en mettant l'accent sur les régions les plus défavorisées, dont les régions ultrapériphériques. Toutefois, pour le Comité, il est nécessaire de renforcer également les régions les plus développées dans « leur rôle de locomotive » de la croissance économique régionale, ceci afin de pouvoir s'armer au mieux face à la concurrence mondiale. Une approche qui ne va pas de soi à en croire certaines tendances qui se marquent au Conseil et au Parlement européen, où l'idée de concentrer la future politique de cohésion sur les seules régions les moins développées se répand, à l'heure où s'annonce une pression budgétaire accrue avec le départ du Royaume-Uni de l'Union. Les membres du COTER sont d'avis que la politique de cohésion doit rester avant tout une politique de subvention et non de prêt. Dans ce cadre, ils demandent de ne pas mettre en concurrence les Fonds structurels et d'investissements (fonds ESI) avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD), le bras financier du plan 'Juncker' d'investissement, qui consiste à octroyer une garantie publique à des investissements privés. Sur la flexibilité, le COTER veut plus de souplesse dans la modification des programmes opérationnels, mais toujours dans la limite des objectifs poursuivis de la politique de cohésion. Enfin, le COTER affirme son opposition à une approche selon laquelle les collectivités régionales et locales devraient être « punies » pour les manquements des gouvernements nationaux. Il se réfère ici à la « conditionnalité macroéconomique » selon laquelle le Fonds de cohésion et (depuis 2014) les fonds ESI sont versés seulement si l'Etat membre respecte des dispositions européennes en matière de bonne gouvernance économique.

L'ECONOMIE BLEUE ET LA SURETE MARITIME AU PROGRAMME DE LA CONFERENCE « NOTRE OCEAN » 2017 : Karmenu Vella, commissaire européen à la Pêche et aux Affaires Maritime, a annoncé lundi 6 Mars que le programme de l'édition 2017 de la conférence « Notre Océan », qui se tiendra le 5 et 6 octobre prochain à Malte, inclura les sujets de l'économie bleue et de la sureté maritime. Ces deux thèmes importants pour les affaires maritimes s'ajouteront à ceux déjà évoqués les années précédentes, à savoir : la pollution marine, les aires marines protégées, la pêche durable et les effets climatiques sur les océans. Le commissaire Vella a indiqué les zones géographiques mises à l'honneur lors de la conférence seront légèrement différentes : « Nous mettrons davantage l'accent sur nos océans en Méditerranée, dans l'Atlantique et dans l'Océan indien ». La France a par ailleurs proposé d'ajouter au programme les sujets de la biodiversité, du thon rouge, des mesures de surveillance et de la pêche en eau profonde. L'Espagne a elle évoqué le sujet de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui appauvrit les stocks de poissons, détruit les habitats marins et entraîne une distorsion de concurrence pour les pêcheurs honnêtes.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 13 AU 17 MARS 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 13/03	Session plénière			
Mardi 14/03	Session plénière			
Mercredi 15/03	Session plénière		COREPER I & II	Atelier sur la mise en œuvre d'un développement urbain durable (DUD) et d'un investissement territorial intégrés (ITI), Comité européen des régions, Bruxelles Planification spatiale maritime, UNESCO, Paris
Jeudi 16/03	Session plénière			Planification spatiale maritime, UNESCO, Paris
Vendredi 17/03				Planification spatiale maritime, UNESCO, Paris